

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 12 Avril 2021 à 18h30

Présents : tous les membres en exercice, sauf :
M. ARBEAU Géraud a donné procuration à Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT Evelyne

Date de la convocation 06/04/2021

Secrétaire de Séance : Mme BROSSARD Lisa

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H30

1- Amortissement sur 1 an de travaux d'éclairage public (Chemin de la Vallée)

M. Le Maire rappelle à l'Assemblée les délibérations 2020-019 et 2020-021 par lesquelles le financement des travaux d'éclairage public a été prévu et doit être amorti. Il indique qu'une nouvelle délibération doit être prise afin d'y préciser les inscriptions budgétaires de l'amortissement.

Le fonds de concours versé au SDE09 en 2020 (8401.43 €) sera amorti sur 1 an en 2021.

L'amortissement étant une opération d'ordre sera effectué sur le compte 28041582 (chapitre 040) en recettes d'investissement pour 8401.43 € et sur le compte 6811 (chapitre 042) en dépenses de fonctionnement pour la même somme. Ces inscriptions budgétaires sont portées au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte, par vote à main levée, ces inscriptions budgétaires relatives à cet amortissement.

10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

2- Approbation du Compte de gestion

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il représente l'état de l'exercice clos (en l'occurrence 2020) dressé par le receveur municipal.

Il est vérifié et correspond au compte administratif 2020 qui est présenté dans l'immédiat par la 1^{ère} Adjointe.

Monsieur le Maire demande donc à son Conseil de bien vouloir l'approuver.

10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

3- Approbation du Compte Administratif

Le compte administratif est établi en fin d'exercice par Monsieur le Maire.

Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité et correspond en ce sens aux dépenses/recettes réalisées en 2020.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Maire ne peut donc prendre part à son vote.

Monsieur le Maire quitte donc la séance au moment de la présentation du compte administratif par Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT (1^{ère} Adjointe) et reprendra place après le vote.

	<u>Mandats Emis</u>	<u>Titres Emis</u>	<u>Résultat de clôture</u>	
<u>Fonctionnement</u>	445 294.54 €	925 808.89 €	<u>Fonctionnement</u>	Excédent 480 514.35 €
<u>Investissement</u>	631 361.28 €	368 271.29 €	<u>Investissement</u>	Déficit 263 089.59 €

Reste à Réaliser sur les investissements 2020 : 0.00 €

D'où un besoin de financement en investissement de : 263 089.59 €

Madame VIGNOLLES-AUDOUBERT demande à l'assemblée d'approuver le compte administratif.

Le conseil municipal vote à main levée :

9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

4- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Mme VIGNOLLES-AUDOUBERT fait part à l'assemblée de la proposition de reprise du résultat sur le budget primitif 2020 suivante :

(Il s'agit de dispatcher l'excédent de fonctionnement de la clôture d'exercice 2020 soit 480 514.35 €)

Recettes d'investissement (1068) : 263 089.59 € (qui couvrent le besoin de financement et permet de repartir à zéro)

Recettes de Fonctionnement (R002) : 217 424.76 €

Le conseil municipal décide de voter à main levée cette affectation :

9 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

5- Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire reprend place en son Conseil et énonce le budget primitif 2021 :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	791 918,92	574 494,16
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 217 424,76
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	791 918,92	791 918,92
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	769 713,92	1 032 803,51
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 263 089,58	(si solde positif) 0,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	1 032 803,51	1 032 803,51
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	1 824 722,43	1 824 722,43

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter le Budget Primitif.

Le conseil municipal décide de voter à main levée :

10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

6- Vote du taux des taxes locales

Comme chaque année les taux des taxes locales doivent être votés.

Malgré la réforme relative à la taxe d'habitation, les Elus décident de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2020 et de les reconduire à l'identique sur 2021 soit :

- Foncier bâti = 37.98 % (dont la part communale 16.83%)
- Foncier non-bâti = 125 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

10 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention.

La séance est levée à 19h40.